

AR Prefecture

063-200070712-20240201-20240201_03-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

N° 20240201-03

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{er} FEVRIER 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 25 janvier 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} février 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Sylvie CHAUNY, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, , Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Yves GACON Marina DA COSTA, Didier STURMA, , Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 49

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative : 3

Conseiller.e.s représenté.e.s : 3

Total votants : 55

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Serge THEALLIER à Pierre ROZE
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE

Conseillers ayant voix délibérative :

Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Guy PRADELLE

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**CONTRAT NORSKE SKOG DE LA COOPERATION DU SILLON ALPIN POUR
LE DEVELOPPEMENT DURABLE DECHETS (CSA3D) CONCERNANT LA
REPRISE DE JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES (JRM) (FLUX « 1.11 »)**

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n° 20210128-08 du Conseil communautaire du 28 janvier 2021, actant la contractualisation de Thiers Dore et Montagne avec Norske Skog pour la reprise des journaux/revues/magazines type 1.11 ;

AR Prefecture

063-200070712-20240201-20240201_03-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Considérant le terme de ce contrat le 31 décembre 2023 ;

Après mise en concurrence des différents repreneurs possibles au travers d'une consultation portée par la Coopération du Sillon Alpin pour le Développement Durable Déchets (CSA3D) à laquelle a participé le VALTOM, il est proposé de retenir l'offre de reprise de l'entreprise Norske Skog Golbey.

Le contrat de reprise a pour objet le rachat, l'évacuation et le recyclage des papiers. Il est conclu à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de cinq ans.

Afin de pérenniser la collecte des Papiers Récupérés et de prendre en compte une recette minimum dans ses projets, Norske Skog garantit un prix de Rachat minimum à la Collectivité de :

Prix Plancher = 75 €/t + 15 €/t (contrats 5 ans)

Dans le cas où le Prix de Marché (PMCS) est supérieur à 90€/T, il sera fait application de la formule suivante pour déterminer le Prix de Rachat (PR) :

PR = PMCS +10 €

Le PMCS de novembre 2023 est de 95 €/tonnes, soit un prix de reprise PR de 105 €/tonnes.

Composition du prix d'achat :

Prix achat de base : PMCS + 4 €

Prime au volume (+36 000 t) : 4 €

Atteinte par le cumul des tonnes de 1.11 produites en 2022 par la totalité des collectivités signataires.

Prime à la durée (5 ans) : 2 €



PMCS+10 €

La prime au volume est versée sur la durée de contrat quelle que soit l'évolution du tonnage valorisé en cours de contrat : dans le cas où le volume du flux « 1.11 » viendrait à baisser pour passer en dessous de 36 000 tonnes, la prime au volume ne sera pas revue.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la signature du contrat avec Norske Skog Golbey tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 55

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Abstentions : 1 : J.M. LAVEST

Conseillers présents : 49

Pour : 54

Représentés : 3

Contre :

Non-participation :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

